

**Table GIRT de l'unité d'aménagement UA 11262  
Fiche – Évaluation des solutions possibles  
aux préoccupations - PAFIO**

<b>1</b>	<b>LISTE DES PREOCCUPATIONS LIEES A L'ENJEU</b>	
	<b>Document de référence</b>	<b>Personne ou organisme émetteur de préoccupations</b>
	classement_preoc_region_PAFIO_V6.doc CENG_2017-12-15_FO_preoccupation_PAFI_legal.pdf	Yves Briand, Conseil de l'eau du nord de la Gaspésie
<b>2</b>	<b>PREOCCUPATION</b>	
		<b>Planification : X</b> <b>Opérationnelle :</b>
	<b>Brève description de la préoccupation et des objectifs poursuivis afin de résoudre la problématique ou d'améliorer la situation :</b>	
	<p>Effet cumulé possible d'un AEC trop élevé pour plusieurs sous bassin versant d'un même bassin versant, en particulier sur l'effet possible d'une augmentation de débit sur la dynamique fluviale des rivières concernées, lequel effet pourrait occasionner un risque accru d'aléas en aval de ces rivières (p.ex. érosion, inondation, rupture de ponceaux routiers). Ce risque pourrait à son tour se traduire par des problèmes de sécurité civile.</p> <p>Les valeurs réelles des récoltes de plusieurs sous bassins des rivières de Mont-Louis et de l'Anse-Pleureuse se situent entre 28,16 % et 43,38 % (11263)</p> <p>Pour la rivière Dartmouth, ils se situent entre 29,05 % et 32,96 % (11262 et 11263 combinés)</p> <p>Les valeurs planifiées des récoltes pour ces sous bassins se situent entre 37,72 % et 45,77 % pour les rivières de Mont-Louis et de l'Anse-Pleureuse, ainsi qu'entre 35,44 % et 46,87 % pour la rivière Dartmouth.</p> <p>Même si ces valeurs ne reflètent pas entièrement la réalité terrain, elles sont celles devant servir d'indicateur dans le cadre de la planification forestière.</p> <p><b>Solutions liées à la planification proposées par le demandeur :</b></p> <p>Par mesure de précaution, limiter les interventions forestières dans les bassins versants visés à moins de 35 %.</p>	
<b>3</b>	<b>LOCALISATION DE LA PREOCCUPATION</b>	
	<b>Situer brièvement le territoire concerné par la préoccupation :</b>	
	Bassins versants des rivières : Dartmouth (11262 et 11263)	
	<b>Carte jointe :</b>	<b>Oui</b> <input checked="" type="checkbox"/> <b>Non</b> <input type="checkbox"/>
<b>4</b>	<b>ENJEU</b>	
	Sécurité civile	
<b>5</b>	<b>OBJECTIF</b>	

6	<b>ÉLÉMENTS DE SOLUTION EN VIGUEUR OU A VENIR</b>
	<p><b>Identifier les objectifs gouvernementaux et régionaux, les mesures, les modalités, etc. qui affectent l'enjeu (LADTF, SADF, PATP, RADF, FSC, ententes d'harmonisation, etc.) :</b></p>
7	<b>SOLUTIONS POTENTIELLES</b>
	<p><b>Identifier des mesures, des modalités ou des actions pour solutionner l'enjeu et documenter les principaux avantages ou inconvénients pour chacune des solutions (évaluation des impacts des solutions possibles) :</b></p> <p>En matière d'équilibre du régime hydrique, la simulation de la réalisation de l'ensemble des travaux planifiés démontre que les AEC des sous-bassins et des bassins versant sont toutes inférieures à 50 %.</p> <p>Tel que mentionné par les experts présents lors du colloque saumon – foresterie, ces valeurs sous 50 % correspondent à un risque faible de modification du lit en aval des cours d'eau.</p> <p>Il est proposé de ne pas modifier la planification en regard de cet aspect.</p>
8	<b>SOLUTION PRECONISEE PAR LA TABLE</b>
	<p><b>Identifier parmi les éléments de solutions potentielles ceux qui sont préconisés par la Table :</b></p> <p>La Table accepte la planification proposée, mais demande d'apporter à la TGIRT commune les points suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- La volonté d'apporter un avis scientifique sur les cas dépassant 35% d'AÉC.</li> <li>- Le besoin de clarifier le processus d'approbation des cas dépassant 35% d'AÉC.</li> </ul>
9	<b>CONSIDERATIONS IMPORTANTES ET AUTRES COMMENTAIRES</b>
	<p>Les aires équivalentes de coupes (coupes planifiées) sont inférieures à 50 %. Pour tous les sous-bassins visés.</p> <p>Par ailleurs les valeurs combinées des travaux planifiés pour les <b>bassins versants</b> visés sont de :</p> <p><b>Rivière Dartmouth : 28,8 %</b></p> <p>Tel que mentionné par les experts présents lors du colloque saumon – foresterie, ces valeurs sous 50 % correspondent à un risque faible de modification du lit en aval des cours d'eau.</p> <p>En termes de sécurité civile, le principe de précaution est appliqué compte-tenu du respect du 50 % d'AEC.</p> <p><b>Commentaire du demandeur :</b></p> <p>Les AEC au-dessus de 35 % – même en valeurs planifiées – devraient enclencher un processus d'approbation de la part des membres de la Table GIRT, processus qui n'a pas encore été précisé par le Ministère. Sur ce point, le CENG considère que la détermination de ce processus revient au Ministère, avec la validation des membres de la Table GIRT commune, et non à la MRC responsable de la coordination des Tables GIRT. En effet, ce processus est intrinsèque à l'évaluation d'un indicateur désigné par une fiche VOIC et la mesure de tels indicateurs, mais également la détermination de leurs cibles, doivent faire partie de la fiche en elle-même ; si la cible n'est pas une valeur fixe – mais bien un processus d'approbation – il n'empêche que cette cible doit être établie par le Ministère avec les membres de la table.</p> <p><b>Commentaire du Ministère :</b></p> <p>Depuis le début de la démarche, le Ministère identifie les sous-bassins versant qui dépassent 35 % d'AEC en travaux planifiés lors de la présentation du PAFIO à la TGIRT. Les membres des tables GIRT ont le loisir d'émettre ou non</p>

des préoccupations en lien avec ces secteurs.

Lorsque des préoccupations sont émises, le Ministère produit une fiche solution et la soumet à la TGIRT pour harmonisation. Le processus d'approbation passe donc par le processus d'harmonisation convenu avec les TGIRT pour cet aspect du VOIC.

Les préoccupations liées aux bassins de la rivière Mont-Louis et de l'Anse-Pleureuse sont traitées à la TGIRT du Nord.